

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 26 janvier 2023 à 20 h 30 à la Mairie

Date de la convocation : 20 janvier 2023

PRESENTS : MM. BOULINEAU Daniel, BRAGUIER Antoine, CASSIANI-INGONI Christine, CHARRIER Cécile, CHAINEAU Silvin, COUTURIER Marie-Christine, GAUDRON Mylène LAURENT Morgane, LETURGEZ Laurence, GARNIER Denis, JUSTICE Michel, SOULLET Franck.

Absent excusé : M. GUILLARD Ludovic.

Absent excusé mandant d'un pouvoir : M. GILBERT Vincent

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHAINEAU Silvin

Le quorum étant atteint (+ de la moitié des 15 membres du conseil municipal), Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

➤ PERSONNEL COMMUNAL

- Convention de contrôle CNRACL

➤ EAUX DE VIENNE

- Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie

➤ TAXES LOCALES

- Points sur les délibérations

➤ SUBVENTIONS COMMUNALES

- Générations Mouvement les aînés du 86
- Association sportive du collègue

➤ QUESTIONS DIVERSES

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'Assemblée n'a fait aucune observation sur le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

1- PERSONNEL COMMUNAL

Convention de contrôle CNRACL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de réalisation ou de contrôle CNRACL arrive à échéance au 31 décembre 2022. Il indique que le Centre de Gestion de la FPT de la Vienne lui a transmis un avenant de la Caisse des Dépôts et Consignations prolongeant cette convention jusqu'en décembre 2023. Monsieur le Maire suggère au conseil municipal d'accepter ledit avenant. Après avoir

délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'avenant tel qu'il est présenté et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

2- EAUX DE VIENNE

Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'article L. 2213-32 du CGCT confie la responsabilité de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur sa commune.

Il informe l'assemblée qu'actuellement, Eaux de Vienne - SIVEER exploite les réseaux de distribution d'eau potable de la commune et, par conséquent, se propose d'assurer, par convention l'exploitation des poteaux incendie. Il précise au conseil municipal qu'il existe 32 bornes sur le territoire communal et que le coût de cette prestation s'élève pour la collectivité à hauteur de 946,56 € HT.

Après avoir donné ses explications, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie présentée par Eaux de Vienne- SIVEER.

3- TAXES LOCALES

Point sur les délibérations

Dans le cadre des taxes locales, Monsieur le Maire souhaite faire le point sur les délibérations prises par la collectivité. Cependant, par manque d'informations, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter le sujet au prochain conseil municipal.

4- SUBVENTIONS COMMUNALES

Généralités Mouvement les aînés du 86

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, lors de la précédente séance, le conseil municipal avait procédé à la répartition des subventions communales mais certaines associations n'avaient pas fourni les documents nécessaires à la prise de décision du conseil municipal. Il indique que l'association Généralités Mouvement les aînés du 86 faisait partie de ces associations. Il précise que, depuis, il a reçu les documents et propose au conseil municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 250 €. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser ladite subvention de 250 €.

Association sportive du collègue

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention extraordinaire de l'association sportive du collègue dans le cadre d'un projet de participation au tour académique de patrimoine en vélo. Compte tenu de l'absence de M. GILBERT Vincent, chargé de la commission des associations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter la décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Cependant, au vu de l'urgence du projet, après avoir consulté M. GILBERT Vincent et compte tenu que l'association n'a bénéficié d'aucune subvention en 2021, Monsieur le Maire a proposé de verser exceptionnellement à l'association une subvention d'un montant de 500 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente un devis concernant la réfection de l'allée du Club House et des terrains de tennis d'un montant de 2 146,50 €. Le conseil municipal accepte cette dépense.
- Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la vétusté du toit de la Poste et il indique que des demandes de devis sont en cours.
- M. Franck SOULLET, conseiller municipal, interpelle le conseil municipal à propos de véhicules stationnés face à l'entreprise NOVAPRO, situé Rue René Descartes. Monsieur le Maire signale qu'il a

rencontré les propriétaires et que le nécessaire est en cours. Il suggère de revoir le rond-point qui est, à son avis, inesthétique.

- M. Michel JUSTICE, conseiller municipal, informe l'assemblée qu'avant de quitter la présidence de l'association « Des pêcheurs de Battreau », il remettra 300 kg de poissons dans l'étang communal.
- Mme Laurence LETURGEZ, 3^{ème} adjointe au Maire, fait part de l'avancement des classes numériques : toutes les classes seront équipées. Elle rappelle que l'assemblée générale du Comité des Fêtes est prévue le samedi 28 janvier prochain.
- Mme Christine CASSIANI-INGONI, conseillère municipale, suggère de mettre en place un partenariat pour des récupérateurs d'eau. Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable pour le moment. Elle demande la possibilité de réunir une commission en faveur du tourisme sur le territoire de la commune. Dans ce cadre touristique, M. Franck SOULLET, conseiller municipal, propose de faire évoluer le plan d'eau en installant des emplacements pour les camping-cars...Le conseil municipal préfère se laisser le temps de la réflexion.
- Mme GAUDRON Mylène, conseillère municipale, fait part d'un projet de carrière souterraine sur les communes de THURE- ST-GERVAIS-3-CLOCHERS et de ses inquiétudes par rapport aux nuisances (stockage, bruit, fissures des habitations...)
- Mme Cécile CHARRIER, conseillère municipale, porte à la connaissance de l'assemblée l'étonnement de la population quant à la mise en place de la zone 30 en centre bourg. Monsieur le Maire lui confirme avoir déjà communiqué sur le sujet auprès des habitants dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés et lève la séance à 22 h 30 et fixe la date du prochain conseil municipal au jeudi 23 février 2023 à 20 h 30.

Vu Le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

Vu le secrétaire de séance,
M. Silvin CHAINEAU